



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY**

AVIS PUBLIC

Disposition de biens

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que le Conseil municipal de la Ville de Montmagny a aliéné, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, les biens suivants :

- le 28 septembre 2021, une partie du lot 2 613 865, à L'Arc-en-Ciel, regroupement de parents et de personnes handicapées, au prix de 15 000 \$ (résolution 2021-311)
- le 11 octobre 2022, le lot 6 533 394, à Villandry, au prix de 50 108,16 \$ (résolution 2022-119)
- le 29 mars 2023, le lot 6 533 393, à Hydro-Québec, au prix de 206 237,20 \$ (résolution 2023-093)
- le 14 octobre 2022, les lots 6 396 251 et 6 396 252, à 9193-1295 Québec inc., au prix de 214 061,45 \$ (résolution 2022-314)

Fait à Montmagny, ce 4^e jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate
Ville de Montmagny